

LETTRE D'INFORMATION N°1

À destination
des habitants de
Saint-Germain-le-Vasson,
Fontaine-le-Pin,
Ouilly-le-Tesson et
Estrées-la-Campagne

Projet de parc éolien

Falaise, Cingal- Suisse Normande



Madame, Monsieur,

Les **crises climatiques et énergétiques** que nous connaissons rendent urgent le développement des énergies renouvelables. Le **potentiel en vent** et la **géographie** de votre territoire le rend **incontournable** pour l'atteinte des objectifs nationaux et régionaux.

C'est pour cette raison qu'EnergieKontor – entreprise **pionnière dans l'éolien terrestre basée à Rouen depuis 2018** – étudie la faisabilité de projets éoliens sur les communautés de communes Cingal-Suisse Normande et Pays de Falaise. Après plusieurs mois d'études environnementales et paysagères et de rencontres avec les acteurs locaux pour comprendre les enjeux et spécificités de votre territoire, il a finalement été décidé d'**approfondir** les études et le dialogue autour d'un unique projet situé sur les communes de **Saint-Germain-le-Vasson, Fontaine-le-Pin, Ouilly-le-Tesson et Estrées-la-Campagne**.

Afin de vous présenter ce projet et de recueillir votre avis sur certains éléments clefs de celui-ci, nous organiserons une **concertation préalable** volontaire à **l'automne 2023**, procédure **encadrée par la loi**.

En attendant de revenir vers vous avec les modalités de cette dernière, nous avons tenu avec cette lettre d'information et le site internet www.ekf-calvados.com vous informer des **éléments clefs du projet**, qui n'en est qu'à ses prémices.

À très bientôt,

Alban DEBREY
Chef de projet EnergieKontor France
83 rue Orbe, 76000 Rouen



EnergieKontor

EnergieKontor, Qui sommes-nous ?

1990

EnergieKontor est une entreprise pionnière dans les énergies renouvelables qui œuvre **depuis 1990** pour développer des projets (éoliens et solaires) et contribuer à l'émergence d'une société **du-rable** car **décarbonée**.

137

En 20 ans, nous avons construit **137 parcs éoliens**, pour une puissance installée de **1075 MW** dans les trois pays où nous sommes déjà établis (Allemagne, Portugal, Royaume-Uni).

1000

Convaincus que ces énergies produites localement doivent **profiter aux territoires** qui les accueillent, nous avons établi plus de **1000 partenariats avec des collectivités locales et des communes** (projets solaires et éoliens).



NORMANDIE ENERGIES

Membre du syndicat **Normandie Énergies** et **signataire de sa charte** des bonnes pratiques pour ancrer localement les projets éoliens.

www.ekf-calvados.com

Le projet éolien Falaise, Cingal-Suisse Normande

Les zones d'implantation potentielles ont été choisies sur différents critères :

- > Elles possèdent un bon potentiel énergétique (vents réguliers qui ne doivent être ni trop forts, ni trop faibles).
- > Elles sont zones libres de contraintes réglementaires (situées à plus de 500 mètres d'habitations et à plus de 100 mètres d'une route, ne se situent pas sur des réserves naturelles, ni sur des zones militaires. Les canalisations type eau, pétrole, gaz ou les réseaux de télécommunication qui peuvent les traverser n'empêchent pas l'implantation d'éoliennes sur totalité de la zone).
- > Elles ont été identifiées comme propices au développement de l'éolien par les collectivités territoriales à l'époque des ZDE (Zone de Développement Éolien) et par les services préfectoraux dans la cartographie actuellement en cours pour accélérer les projets au niveau national et régional sur des zones de moindres impacts.

SAINT-GERMAIN-LE-VASSON/FAINTAINE-LE-PIN

POTENTIEL DE 10 ÉOLIENNES

4 À 5 MW CHACUNE

MAXIMUM 200 M BOUT DE PALE

 zones d'étude



OULLY-LE-TESSON/ESTRÉES-LA-CAMPAGNE

POTENTIEL DE 8 ÉOLIENNES

4 À 5 MW CHACUNE

MAXIMUM 200 M BOUT DE PALE


63 000 FOYERS

LE PARC POURRAIT ATTEINDRE AU MAXIMUM UNE PUISSANCE DE 81 MW. CETTE PUISSANCE PERMETTRAIT DE PRODUIRE ENVIRON 315 000 MWH, SOIT L'ÉQUIVALENT DE LA CONSOMMATION ÉLECTRIQUE DE 63 000 FOYERS (HORS CHAUFFAGE).

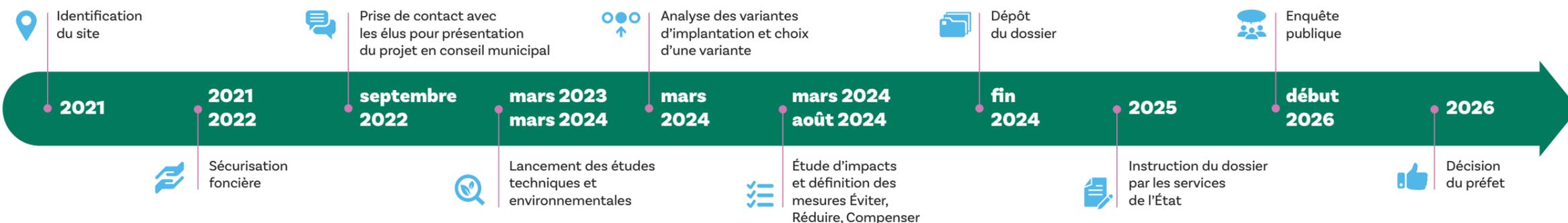
LES ÉTAPES CLEFS POUR ÉLABORER LE PROJET ÉOLIEN FALAISE NORMANDE

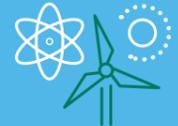
La réalisation d'un parc éolien ne s'improvise pas : elle s'inscrit dans un temps long. En moyenne, 5 à 8 ans s'écoulent entre l'identification d'un site favorable et la mise en service d'éoliennes. Cette phase de développement est jalonnée de nombreuses étapes, dont l'objectif est d'adapter au mieux le projet au territoire d'accueil, à son environnement et au paysage, en lien avec les élus locaux et les habitants. Pour qu'un parc éolien voit le jour, il doit obtenir une autorisation environnementale. Seul le préfet est habilité à la délivrer, après l'analyse par les services de l'État des études menées sur le terrain, de la qualité technique du dossier et des conclusions de l'enquête publique.

LA CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Une concertation préalable aura lieu à l'automne 2023. Ce cadre formel est prévu dans le code de l'environnement, mais n'est pas obligatoire. EnergieKontor a choisi de l'organiser pour :

-  Permettre une information transparente, unifiée et facile d'accès à l'échelle de ce projet d'envergure, et ce très en amont de l'enquête publique.
-  Permettre à chacun de faire des propositions visant à améliorer le projet et son insertion locale avant le dépôt de la demande d'autorisation : la concertation volontaire prévoit en effet la publication des contributions et surtout un devoir de réponse sur les arbitrages opérés dans le dossier final. Parmi les thèmes possibles abordés lors de ces échanges :
 - > le développement d'un projet éolien ;
 - > la déclinaison locale de la politique énergétique française et normande ;
 - > les scénarios d'implantations possibles pour le projet ;
 - > les retombées fiscales pour les collectivités locales ;
 - > les mesures pour éviter, réduire et compenser les impacts du projet.
-  Les modalités de cette concertation (rencontres organisées sur le territoire, contribution sur le site internet www.ekf-calvados.com et par le biais des registres déposés en mairies etc.) vous seront communiquées à la fin de l'été.




Le saviez-vous ?

Selon les scénarios Réseau Transport Électricité publiés fin 2021, pour décarboner le mix énergétique français, l'éolien terrestre est incontournable (multiplication de 2,5 à 4 fois la puissance installée en France d'ici 2050, 2,5 correspondant au scénario de relance massive du nucléaire).

Source : RTE - Futurs énergétiques 2050 (octobre 2021)

LES ÉTUDES POUR UN PROJET ÉOLIEN...

... COMMENT ÇA MARCHE ?

En ce début 2023, plusieurs études vont être lancées pour s'assurer de la compatibilité du site avec le projet :



Une étude de vent

Deux mâts de mesure seront installés en septembre 2023 (un à Fontaine-le-Pin et l'autre à Ouilly-le-Tesson) durant 12 à 18 mois pour estimer la force et l'orientation du vent sur le site. Les données récoltées permettront de déterminer la hauteur, le modèle et l'implantation des éoliennes sur le site.



Une étude environnementale

Durant un cycle biologique complet, soit **un an**, un bureau d'études aura pour mission de relever toutes les espèces à proximité de la zone d'étude. Un micro situé en haut du mât de mesure de vent permettra d'analyser au mieux la présence des **chauves-souris** et de leur activité. Lors de la définition des scénarios d'implantation des éoliennes, aucune d'entre elles ne sera implantée sur les secteurs à fort enjeu.



Une étude paysagère

Un bureau d'études va réaliser un **état des lieux** précis du **paysage** et du **patrimoine** actuel et étudiera l'impact visuel des différentes variantes d'implantation sur celui-ci. Ensuite, **il préconisera des zones et des tailles d'éoliennes** pour élaborer un projet qui **s'inscrit au mieux dans le paysage**. Les **photomontages** seront disponibles à la fin des études, une fois les scénarios d'implantation définis.



Une étude acoustique

Un bureau d'études va mesurer le bruit ambiant à proximité des habitations les plus proches de la zone d'implantation potentielle puis modéliser le bruit ajouté par les éoliennes. Celui-ci doit rester **inférieur à 5 décibels le jour et 3 décibels la nuit**.



UN IMPACT SUR LE PRIX DE L'IMMOBILIER TRÈS FAIBLE

La présence d'éolienne sur le territoire **n'a pas d'impact** significatif sur le prix des terrains ou de l'immobilier. C'est en effet ce que démontre une **étude scientifique publiée en 2022 par l'ADEME**. À travers une analyse quantitative et qualitative, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (établissement public sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et solidaire, et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation) a en effet étudié l'impact de la présence d'un parc éolien sur les prix de vente de l'immobilier sur la période 2015-2020. Résultat : l'impact de l'éolien sur l'immobilier est considéré comme **inexistant dans 90% des cas**, et **très faible (-1,5%) pour 10% des maisons**. Un impact comparable à celui d'autres infrastructures industrielles tels que les pylônes électriques ou les antennes relais.

Source : Éoliennes et immobilier, analyse de l'évolution du prix de l'immobilier à proximité des parcs éoliens - ADEME



ET POUR EN SAVOIR PLUS ?

Rendez-vous sur le site du projet à

www.ekf-calavados.com